

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 21, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- votants par procuration	8 (puis 7, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- absent	1
- total des votants	28

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 11 mars.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19), Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Paola MIZAC	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Claudine COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, M. SIMON arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

Absent :

M. Mourad BETTAHAR, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Paul DHAILLE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.05/03.19

Objet : **Sécurisation des espaces et bâtiments publics**
Installation d'un câble aérien sur des propriétés privées
Convention-cadre à intervenir avec les propriétaires des immeubles concernés

Délibération n°: D.05/03.19

**Objet : Sécurisation des espaces et bâtiments publics
Installation d'un câble aérien sur des propriétés privées
Convention-cadre à intervenir avec les propriétaires des immeubles concernés**

Monsieur WALCZAK rappelle que la Ville de Lillebonne a développé un projet de sécurisation des espaces publics de son territoire ainsi que de ses bâtiments communaux.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, il est prévu d'installer sur le poteau d'éclairage public, à l'angle de la rue des bains, une caméra. Pour assurer son fonctionnement, celle-ci doit être raccordée au niveau du poste électrique, proche du musée gallo-romain, nécessitant la pose d'un câble aérien passant sur la façade de 4 propriétés. Les propriétaires des immeubles concernés doivent nécessairement autoriser l'installation, par la Ville de Lillebonne, de ce câble sur les façades de leurs immeubles.

Il convient, par conséquent, d'approuver les termes de la convention-cadre qui formalise ces accords et précise les modalités techniques.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée par la loi 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers,

Considérant que la mise en place, par la Ville de Lillebonne, d'un système de vidéoprotection des espaces publics nécessite l'installation de certains équipements sur des immeubles privés,

Considérant que cette installation implique l'obtention préalable des accords écrits des propriétaires concernés,

Considérant qu'il convient de formaliser ces accords par la signature de conventions à intervenir entre les propriétaires concernés et la Ville de Lillebonne,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention-cadre à intervenir entre la Ville de Lillebonne et les propriétaires concernés par l'installation d'équipement sur les façades de leurs immeubles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions et leurs éventuels avenants avec lesdits propriétaires.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 23 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 5 VOIX CONTRE (M. PAUL DHAILLE, MME CHRISTINE DECHAMPS,
MME FABIENNE MANDEVILLE, M. KAMEL BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION DE GAUCHE
ET M. YANN BEUX, ELU DE L'OPPOSITION « COMMUNISTE ET REPUBLICAIN»).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,